

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**



Date de convocation
1^{er} juin 2023
Date d'affichage
1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 5 juin à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 9
Votants 11

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES, Annick CUISNIER, Michel CHADUTEAU

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION « PATRIOTE DE BONNETABLE » 2023 - 040

Monsieur le Maire présente la demande de partenariat présenté par l'association de la patriote de Bonnétable, Section Cyclisme.

La patriote de Bonnétable, section cyclisme souhaite renouveler comme l'an passé, l'organisation de courses cyclistes à Torcé-en-Vallée sans l'aide du comité des fêtes de Torcé.

Cette épreuve se déroulerait le dimanche 3 septembre 2023 et comprendrait 4 courses qui devrait réunir entre 270 et 300 compétiteurs de 9h30 à 18h00.

L'association demande une subvention de 1000 euros afin d'équilibrer son budget.

Monsieur le Maire présente le budget établi par l'association pour cette manifestation et demande au Conseil municipal de bien vouloir en débattre.

Le Conseil municipal remarque que les associations communales ne reçoivent pas une aussi importante subvention pour les animations organisées sur la commune.

Monsieur le Maire appelle au vote et demande au Conseil municipal s'il souhaite allouer une subvention à La patriote de Bonnétable, section cyclisme.

➤ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	2	8	2

DÉCIDE de ne pas allouer de subvention à la patriote de Bonnétable pour l'organisation de la course cycliste.
DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le président de l'association.



Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER